

rilt, Méhot, Morin, Nelson, Price, Prince, Rousseau, Scott, Sherwood Proc.—gén., Smith (Wentworth,) Thompson, Watts.—37.

Contre:—Badgley, Boulton, Brooks, Cameron (Cornwall,) Cayley, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, DeBleury, Dickson, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowen, Ha 1, Jussup LeBouillier, Lyons, Macdonald (Kingston), Macdonnell (Dundas), McConnell, Myers, Mollatt, Murney, Papineau, Patrie, Riddell, Robinson, Seymour, Sherwood, Smith (Francois), Stewart, (Bytown) Stewart (Proscott), Viger, Webster, Williams, Woods.—41.

A M. l'Editeur de la Minerve.

Monsieur.—Les membres du comité de distribution de secours destinés aux incendiés de Laprairie, vous prient de vouloir bien insérer dans votre journal, le tableau ci-dessous, démontrant ce qui a été reçu et distribué depuis le cinq d'août dernier jusqu'au 22 du courant :

Montant reçu en argent. £1105 3 0

Articles de provisions et autres effets convertis en argent. 17 15 0

£1125 18 0

Argens distribués. 1115 18 9

Balancé entre les mains du trésorier à être distribuée ultérieurement. £ 10 0

Articles de provisions distribués par les Dames de la société de charité à la réquisition du comité :

72 quarts de fleur ; 7 quarts de lard ; 1 quart de bœuf ; 11 quintaux de biscuits ; 1 halle de hardes faites et marchandises ; 150 gobelets de fer blanc.

Les membres du comité ne sauraient laisser passer cette occasion sans témoigner, au nom des incendiés, la plus vive reconnaissance aux personnes charitables, qui se sont empressées de leur venir en aide par leurs généreuses contributions, et sans les inviter, en même tems à venir examiner les minutes au comité, et voir comment les argens et articles de provisions, mis à leur disposition, ont été distribués.

Par ordre

ALFRED GARIÉPY,

Secrétaire.

Laprairie, 22 juin 1847.

Dans la vue de dissiper toute impression défavorable qu'auraient pu produire, chez les personnes qui n'en connaissent pas la source impure et méprisante, les écrits publiés dans le *Transcript* sous le pseudonyme de "one of the sufferers," avec l'agrément du comité, tous ceux des incendiés qui ont été secourus à venir s'assurer par eux-mêmes, et ils ont reçu tout ce que leur a accordé le comité.

OLIVIER GARIÉPY.

Laprairie, 22 juin 1847.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

(Débats sur l'Adresse.)

Jeudi, 10 juin 1847.

M. LAFONTAINE prend la parole après M. Cameron:—

Nous avons, dit-il, entendu hier les coups de tonnerre qui éblouaient cet édifice ! nous étions en quelque sorte saisis de terreur ! aujourd'hui, en reprenant nos sièges, nous devons croire que la foudre avait disparu, et que le calme était revenu sur la terre. Nous étions dans la terreur ; nous ignorions, nous pauvres mortels, que l'Administration qui préside à nos destinées avait appelé dans son sein un homme extraordinaire dont la voix forte et sonore pourrait aussi lancer la foudre et les éclairs ! Cet homme, l'administration le possède ; cet homme, est celui que vous venez d'entendre ; c'est l'Honorable Solliciteur-Général du Haut-Canada, (M. Cameron.) Consolons-nous encore une fois ; nous avons échappé au danger qui semblait nous menacer lorsque l'Honorable Membre faisait entendre le son de sa voix. Il a parlé ! Il a parlé ! Et à notre grand étonnement, nous vivons encore.

Nous devons des marques de reconnaissance au ri-devant Représentant de Cornwall pour avoir fait place à l'Honorable Solliciteur-Général. Le premier ne parlait qu'en prose ; nous ne l'en admirions pas moins pour cela, M. l'Orateur. Mais le second ne nous parle qu'en vers, et nous devons certainement l'admirer davantage. Puisque notre nouveau collègue aime la poésie, puisqu'il l'aime à un tel point qu'on assure même qu'il prononça en vers le discours qu'il fit aux Electeurs de Cornwall le jour de son élection, il vaudra bien me permettre de lui citer ces petits vers français que j'ai appris autrefois au collège, et que sa voix foudroyante vient de rappeler à ma mémoire :

" J'ai vu Rolland dans sa colère,
" Employer l'effort de son bras
" Pour pouvoir arracher de terre
" Des arbres qui n'y tenaient pas.

Je dois en venir à la partie sérieuse de la discussion, et faire voir tout ce qu'il y a de faux, même de ridicule, dans le système de défense adopté, dans le cours de ces débats, par le Ministère et ses amis. Ce n'est pas la conduite de l'Administration qu'ils cherchent à justifier ; ce ne sont pas les Actes de cette Administration qu'ils défendent ; c'est la vie politique, ce sont les actions et les opinions de mon Honorable ami (M. Baldwin) qu'ils attaquent sans cesse. Quelle plus forte preuve veut-on avoir de la faiblesse du Ministère ?

Il s'agit de la situation politique du pays. C'est la question qu'a traitée avec ce grand talent qui le distingue, l'Honorable M. Baldwin ; M. Cameron pour l'attaquer, nous parle des lois civiles du Haut-Canada. M. Baldwin, dit-il, a changé d'opinion sur le droit de primogéniture. Je ne sais jusqu'à quel point il est fondé à faire cette assertion. Mais le serait-il, quel argument en veut-il tirer ? Le voici. M. Baldwin n'entretient plus sur le droit de primogéniture, l'opinion qu'il pouvait avoir autrefois : Donc, le Ministère actuel est le meilleur, le plus innocent des Ministères ! Quelle force de raisonnement ! Est-ce que l'Honorable Représentant des *Trois-Rivières* (M. Viger,) le père, le protecteur de ce Ministère, ne se sent pas ému, blessé même lui qui se plaît tant à invoquer, du moins il nous le dit, les règles de la sainte logique. (M. Viger s'agite sur son siège, fait un mouvement d'épaules, puis élève les bras vers le ciel.)

M. Baldwin, a dit M. Cameron, invoque sans cesse la pratique Anglaise pour nous doter du Gouvernement responsable. Eh ! bien, dit-il, en Angleterre le Procureur-Général n'est pas Membre du cabinet ; Ici il en fait partie. Puis M. Cameron se repose après avoir émis cette proposition toute nue, car il s'aperçoit qu'elle conduit à une conséquence absurde. Cependant l'Honorable M. Viger l'a applaudi. Il faut dire quelle est cette conséquence. La voici :—Le Gouvernement responsable existe en Angleterre, dit M. Cameron, mais le Procureur-Général ne fait pas partie du cabinet. Ici, le Procureur-Général est Membre du cabinet canadien ; Donc nous ne pouvons pas avoir le Gouvernement responsable ; Donc l'Honorable M. Baldwin prêche une doctrine insoutenable ; Donc, lorsque comme Procureur-Général il était Membre du cabinet, il violait la constitution Anglaise. Voilà le raisonnement de l'Honorable Solliciteur-Général ! (M. Viger continue à s'agiter sur son banc.)

M. Cameron nous a dit, avec une grande modestie, qu'il était jeune, que comme Représentant il était sans expérience ; je le crois, M. l'Orateur, et ce qu'il nous a dit doit suffire pour nous en convaincre. Aussi qu'il me permette de lui citer un exemple ; il le suivra, s'il le juge à propos. Comme lui, j'étais bien jeune, lorsqu'il y a près de vingt ans je devins Membre de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada. Je restai deux sessions sans dire un mot ; je me contentai d'écouter en silence.

Mais M. Cameron a ajouté que, s'il était sans expérience parlementaire, il connaissait au moins les faits récents de l'histoire de son pays ; et dans son désir des attaques personnelles contre mon Honorable ami M. Baldwin, et écoutant évidemment la suggestion de l'un de ses voisins, il s'est laissé entraîner jusqu'à dire qu'à l'ouverture de la session de 1843, M. Baldwin alors Membre du Ministère n'avait pas de siège dans cette Chambre. Cette assertion doit nous convaincre que l'Honorable Membre est également sous un rapport comme sous l'autre sans expérience aucune. M. Baldwin était Membre de cette Chambre lors de l'ouverture de la session de 1843, comme il l'avait été auparavant et comme il l'a toujours été depuis. Cette assertion pourtant avait un but, c'était de nous présenter mon Honorable ami comme ayant lui-même violé certains usages constitutionnels. L'argument, si toutefois c'est un argument, a frappé à faux, dirigé comme il l'était contre M. Baldwin. Mais si cet argument doit avoir quelque effet, et si me semble qu'il doit en avoir dans la pensée de l'Hon. M. Viger, puisque celui-ci l'a entendu avec un sourire tout-à-fait complaisant, à qui donc doit-il s'appliquer, si ce n'est à M. Viger lui-même ? lui qui, président du Conseil Exécutif, avait fait convoquer le Parlement en 1841, non-seulement sans avoir un siège dans la Législature, mais encore après avoir été repoussé, rejeté de deux des principaux Comités de cette Province ! C'est à lui, et à lui seul, que doit s'adresser le reproche de l'Hon. Solliciteur-Général ! Si, sous ce rapport, il y a eu violation, mépris des usages constitutionnels, l'Hon. M. Viger en est seul coupable. Je crois que cela est clair. Au reste, je m'en rapporte aux connaissances des règles de la saine logique de l'Hon. Représentant des *Trois-Rivières*. (Ici, M. Viger fait un saut sur son banc.) (A continuer.)

AVIS.

UN MAITRE D'ECOLE CAPABLE, serait prêt à prendre une situation. S'adresser l'Evêché.—28 juin.

MAISON DE PENSION.

LES Voyageurs qui sont dans le cas de visiter le beau village d'Industrie, trouveront chez le Soussigné un superbe logement et une bonne table en tout tems. Quelques Eco-liers pourront avoir leur pension chez lui à la petite distance d'un arpent de sa maison au collège, aussi des voitures seront toujours prêtes à demande, partant de la Valtrie ainsi que du village à St. Charles Barroimé.

Village d'Industrie, 14 juin 1847.

ET. PARTENAIS.

NOTRE ST. PERE LE PAPE PIE IX.

LES Soussignés informent respectueusement le Clergé et le Public en général qu'ils viennent de recevoir plusieurs centaines de PORTRAITS du nouveau Pape PIE IX, et qu'ils en ont réduit les prix à un ECU à TRENTE SOUS.

Une très grande variété de GRAVURES SAINTES parmi lesquelles on peut remarquer celles du MEILLEUR CHOIX.

CHAPLEAU & LAMOTHE.

AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. E. R. FABRE, libraire. Montréal.
D. MARTINEAU, prêtre, vicaire. Québec.
F. PILOTE, prêtre, Directeur du Collège. Ste. Anne.
VAL GUILLET. Trois-Rivières.
PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, PRÊTRE, EDITEUR.
IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET J. CHAPLEAU, IMPRIMEURS.